

générale à sa 24e session, des consultations d'experts ont eu lieu à Rome en avril 1988, afin d'examiner les moyens d'incorporer la clause d'information et de consentement préalables (PIC) dans le Code international de conduite de la FAO pour la distribution et l'utilisation des pesticides. Le Canada appuie le principe de procédures d'échanges d'informations améliorées, comme la clause d'information et de consentement préalables, qui permet aux nations membres d'être informées des mesures de contrôle des pesticides et de prendre par conséquent, à l'échelon national, des décisions avisées en ce qui concerne la protection de la santé et la sécurité dans leur pays.

Les pesticides resteront regroupés avec les produits chimiques dans la nouvelle loi sur la protection de l'environnement (1988) - qui prévoit l'adoption d'une loi de mise en oeuvre de la clause d'information et de consentement préalables - en attendant qu'une loi spécifique aux pesticides soit promulguée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Il faudra vraisemblablement attendre jusqu'en 1991 vu que le Canada doit procéder en ce qui concerne l'enregistrement des pesticides à une importante revue qui durera au moins douze mois.

- b) L'évolution du rôle de la FAO à l'égard de la conservation des ressources phytogénétiques par suite de la consolidation de son cadre global, qui comprend:
- (i) L'Engagement international, un cadre juridique ayant pour but d'assurer la conservation et l'utilisation de ces ressources et de veiller à ce qu'elles soient disponibles.
 - (ii) La Commission, un forum intergouvernemental unique, où les pays donateurs ou utilisateurs de matériel génétique, de fonds et de technologie, pourraient chercher à s'entendre sur des questions d'intérêt global; et
 - (iii) Le Fonds international, un mécanisme financier qui permettrait de donner suite aux principes de l'Engagement international, à l'avantage égal des pays qui ont fourni du matériel génétique et de ceux qui ont fourni des fonds et de la technologie.

Le Canada n'a pas adhéré à l'Engagement international et ne fait pas partie de la Commission. Il n'a pas non plus contribué au Fonds et a fait officiellement part à la FAO